

Centres Hospitaliers Locaux, Maisons Médicales de Garde et Maisons de Santé Pluridisciplinaires : un trinôme pour désengorger les urgences

La Cour des Comptes vient de publier son rapport public annuel. L'attention de l'ANCHL a été attirée sur le bilan du fonctionnement des urgences, trop sollicitées selon la Cour.

Afin d'éviter des passages aux urgences et des hospitalisations inadéquates, l'ANCHL recommande :

- l'élaboration de protocoles particuliers entre le SAMU / les CHL concernant la régulation et les transports afin d'orienter les appelants et de les transporter le cas échéant vers les Maisons Médicales de Garde et les services de médecine des CHL.
- l'élaboration de protocoles spécifiques à chaque situation locale entre les services d'urgences hospitalières et les CHL pour des hospitalisations après passage aux urgences
- une meilleure orientation vers les Maisons Médicales de Garde et des Maisons Pluridisciplinaires de Santé qui sont à développer aux côtés des CHL.
- la localisation d'une antenne SMUR dans un CHL selon les situations locales
- la possibilité d'hébergement d'urgence non médicalisée dans les EHPAD pour résoudre un problème social ou de logement, financés à l'année.

L'ANCHL préconise également le développement dans les Centres Hospitaliers Locaux, des « courts séjours intermédiaire », unités de soins de courte durée accueillant des personnes âgées sortant tout juste de l'hôpital. Ces courts séjours seraient mis à profit, dans une optique de prévention, afin de préparer un programme de soins individualisés et de coordonner les éventuelles interventions à venir. Ce qui est d'ailleurs déjà réalisé dans les CHL.

Les Centres Hospitaliers Locaux doivent être rééquipés de petits plateaux techniques et redotés en lits, qui seraient réservés à des accueils non-programmés pour prendre en charge les urgences (pour les soins relevant de leur niveau et de leur territoire). Ils absorberaient une partie de la demande des urgences des centres hospitaliers de référence.